

**BENETEAU S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8.714.720 €uros  
Siège Social : Les Embruns, 16 boulevard de la mer, 85803 Saint Gilles Croix de Vie  
487 080 194 R.C.S. La Roche sur Yon

---

**AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués le **Vendredi 29 Janvier 2010 à 14 h 30** au siège social de la société : Les Embruns, 16 boulevard de la mer à St Gilles Croix de Vie en **Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes sociaux de la société sur l'exercice clos le 31 Août 2009
  - Examen et approbation des comptes consolidés de la société sur l'exercice clos le 31 Août 2009
  - Examen et approbation des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce
  - Affectation des résultats - Fixation du dividende
  - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance
  - Fixation des jetons de présence au Conseil de Surveillance
  - Pouvoirs pour formalités
- 

**PROJET DES RESOLUTIONS**

**Première Résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, l'Assemblée Générale déclare approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2009, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 141.006.064,63 €.

Cette approbation comporte celle des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts réintégrées au résultat fiscal de l'exercice pour un montant de 13.756 €.

**Deuxième Résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale déclare approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2009, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître une perte de – 10.419 K€ (dont part du groupe – 10.419 K€).

**Troisième Résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve sans réserve les conventions qui y sont relatées.

#### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2009 d'un montant de 141.006.064,63 €, augmenté de 2.787.943,70 € de « Report à nouveau » antérieur, de la manière suivante :

- Autres réserves	143.794.008,33 €
-------------------	------------------

En conséquence, aucun dividende ne sera distribué au titre de cet exercice.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Nominal de l'action	0,50 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	17.429.440	87.147.200	87.147.200
Dividende net *	0,296 €	0,39 €	0,43 €

\* équivalents depuis division du nominal par 5

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de:

- Monsieur Jean-Louis CAUSSIN  
Né le 7 Avril 1945 à Neuilly sur Seine (92)  
Demeurant 6 rue Vineuse à PARIS (75)

Pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale décide d'attribuer au Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence pour l'exercice actuellement en cours, une somme de 200 000 € que le Conseil répartira comme il l'entend.

#### **Septième Résolution**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes formalités et faire valoir ce que de droit.

-----

Tout actionnaire, quel que soit le nombre et la catégorie de ses actions, peut prendre part à cette Assemblée, ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou voter par correspondance, si il justifie l'enregistrement comptable de ses titres en son nom ou au nom d'un intermédiaire inscrit pour son compte, au 3<sup>ème</sup> jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société pour les propriétaires d'actions nominatives,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité (banque, société de Bourse, etc...).

Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la société une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte (banque, société de Bourse, etc...)

Cette attestation doit être :

- soit annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration,
- soit présentée par l'actionnaire le jour de la réunion.

Les formules de procuration ainsi que les demandes de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social (Service Actionnaires) ou sur le site internet de la société ([www.beneteaugroup.com](http://www.beneteaugroup.com)). Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance doit être reçu par la société au moins trois jours avant la date de l'Assemblée (accompagné de l'attestation de participation lorsque les titres sont au porteur).

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée seront mis, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site internet de la société ([www.beneteaugroup.com](http://www.beneteaugroup.com)).

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-73 du Code de commerce, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale. Sauf présentation de telles demandes, il ne sera pas procédé à la publication d'un nouvel avis de convocation.

-----

## BENETEAU

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8.714.720 €uros  
Les Embruns – 16 Boulevard de la Mer - 85803 SAINT GILLES CROIX DE VIE  
487 080 194 RCS La Roche sur Yon

### PROCURATION et VOTE PAR CORRESPONDANCE

#### Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 29 Janvier 2010 à 14 h 30

Je soussigné (1) \_\_\_\_\_

Nombre d'actions (5)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre de voix

actionnaire de la Société sus-indiquée,

connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée et des autres documents énumérés à l'Art. 133 du décret du 23 mars 1967 (2)

Déclare voter par correspondance  
selon les indications ci-dessous (4)

Constitue pour mandataire sans faculté de substituer :

1<sup>ère</sup> résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3<sup>ème</sup> résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

4<sup>ème</sup> résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5<sup>ème</sup> résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

6<sup>ème</sup> résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

7<sup>ème</sup> résolution : \_\_\_\_\_

pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus

Résolution nouvelle : \_\_\_\_\_

indiquée, et à toutes Assemblées successivement

réunies avec les même ordre du jour, en cas de remise

pour le défaut de quorum ou toute autre cause.

Sous réserve des indications de vote que j'aurai  
formulées ci-contre

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

TOUTE FORMULE NON PARVENUE  
AVANT LE 26 JANVIER 2010  
ne sera pas prise en compte.

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE

Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
« BON POUR POUVOIR »

**BENETEAU**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8.714.720 euros  
Les Embruns – 16 Boulevard de la Mer - 85803 SAINT GILLES CROIX DE VIE  
487 080 194 RCS La Roche sur Yon

**DEMANDE  
de  
DOCUMENTS**

**Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 29 Janvier 2010 à 14 h 30**

Je soussigné (1) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre d'actions	(5)
Nombre de voix	

actionnaire de la Société sus-indiquée,

connaissance prise de l'ordre du jour des Assemblées et des autres documents énumérés à l'Art. 133 du décret du 23 mars 1967 (2),

demande l'envoi des documents et renseignements visés à l'article 135 (tout actionnaire nominatif pouvant bénéficier par ailleurs des dispositions de l'article 138 alinéa 3).

Fait à \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

SIGNATURE